

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 12 juin 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 12 juin 2013 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.
Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint
M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint
M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mme BOUCHER
MM. AUBERTIN, AYLING, MORENO, ROLLAND et ROUSSILLON (21h15)

Absents excusés : MM. LOPEZ et PEREZ

Absente : Mme DE HARO

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteurs : M. JANTEL et Mme SISTERNES

Début de séance : 21h 10

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ **Délibérations**

- Décision modificative : Budget « Assainissement » (Dépenses de fonctionnement)

Compte 67 -Imputation 673	+ 135€
Compte 011-Imputation 615	- 135€

Renseignements pris, le Conseil accepte la modification à l'unanimité des présents et représentés

- Représentation du Conseil communautaire

M. le Maire informe les élus des nouvelles modalités de désignation des délégués communautaires selon les dispositions de l'article 83 de la loi RCT (**R**éforme des **C**ollectivités **T**erritoriales) modifiée.

La Communauté de Communes peut fixer la composition de l'organe délibérant par accord des communes à la majorité qualifiée. Plusieurs simulations transmises par la Préfecture au regard des textes ont été faites. Le choix ci-dessous est proposé par le bureau communautaire :

Celui-ci, objet de l'accord, respecte obligatoirement certains critères fixés par le CGCT (**C**ode **G**énéral des **C**ollectivités **T**erritoriales).

Il est le suivant : Abeilhan : 4 délégués, Alignan du Vent : 4 délégués, Coulobres : 2 délégués, Montblanc : 7 délégués, Puissalicon : 3 délégués, Tourbes : 4 délégués, Valros : 4 délégués, **soit 28 délégués.**

M. le Maire informe qu'il faut délibérer sur cette proposition.

Des explications supplémentaires ont été demandées et des questionnements se sont posés sur cette nouvelle loi. Certains élus affirment leur volonté de rester sur le principe du même nombre de délégués par commune quel que soit le nombre d'habitants.

Pour terminer, M. le Maire propose aux élus de surseoir au vote et d'informer le Conseil communautaire sur la position de la Commune même si la loi devra être respectée.

Un courrier complet sur le sujet sera envoyé également aux élus pour qu'ils puissent appréhender au mieux ces nouvelles dispositions et voter en toutes connaissances de cause au prochain conseil.

- Appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre du projet d'école

Concernant le projet du Chemin de Castelnau, M. le Maire informe les élus du dépôt imminent du permis d'aménager de cette zone prévu fin juillet.

Il précise que l'aménageur possède 87% de la maîtrise foncière ce qui l'autorise à déposer sereinement le permis d'aménager sachant que pour réaliser à 100% le projet initial, le principe du recours à l'enquête parcellaire préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a été voté antérieurement par le Conseil municipal ce qui ne nuit en aucune manière au dépôt du Permis d'Aménager et à la faisabilité du projet.

Concernant le plan d'aménagement global, des remarques particulières ont été formulées par les élus. Il propose de travailler sur le sujet avec l'architecte le moment venu.

Concernant le projet d'école, il demande aux élus l'autorisation de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre.

M. AUBERTIN propose également que, vu l'ampleur du dossier du groupe scolaire, il serait souhaitable de choisir également une assistance à maîtrise d'ouvrage. Monsieur le Maire confirme cette proposition.

Le Conseil autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches afin de lancer un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet d'école à l'unanimité des présents et représentés.

➤ Questions diverses.

- M. le Maire a développé les sujets suivants :

- Le P.U.P

Il a fait la synthèse de la réunion que des élus ont eu en Mairie avec Mme VALETTE-BERTHENSEN concernant la présentation du P.U.P (Plan Urbain Partenarial).

Ce dernier a expliqué avec des exemples concrets que le PUP était un outil qui permet aux communes de signer avec les aménageurs une convention identifiant les équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers de l'opération, ainsi que les conditions de leur prise en charge financière. Concernant Tourbes, cette convention sera rédigée par Mme Valette après concertation avec les élus

- La station d'épuration

Le raccordement à la station d'épuration de Pézenas suit son cours et les prochaines étapes à réaliser sont les suivantes :

- 1- Lancement des missions connexes préalables à la phase « Avant-projet » qui comprennent les relevés topographiques, les études géotechniques, le CSPS (sécurité chantier), les contrôles techniques et bien sûr les essais,
- 2- réception des notifications officielles des subventions (CG 34 et Agence de l'Eau), elles sont attendues à la hauteur de 600 000 € environ,
- 3- remise en septembre 2013 de l'Avant-projet,
- 4- réalisation du DCE (dossier de consultation des entreprises),
- 5- lancement de l'appel d'offres
- 6- et choix des entreprises.

Si tout va pour le mieux, la phase « travaux » interviendrait en début d'année 2014 pour être achevée fin du 1^{er} trimestre 2014.

- La zone « Plein SUD »

Elle s'affirme de plus en plus, le projet et la partie architecturale ont été présentés sous tous leurs aspects et une présentation officielle au service de la DDTM sera réalisée fin juin.

Monsieur le Maire précise que trois permis de construire seront déposés simultanément et concerneront :

- 1- L'hôtel de 74 chambres environ,
- 2- deux hameaux de vacances de 72 appartements (T2 et T3)
- 3- et la résidence de tourisme articulée autour de 60 villas sur 450 à 500 m² de terrain.

Ces dépôts de permis sont attendus au plus tard dans la troisième semaine de juillet.

Il précise par ailleurs que ce projet est exceptionnel pour notre Commune et l'intercommunalité.

Monsieur AUBERTIN fait part du souhait d'obtenir une vue de l'ensemble du projet en situation « réelle » pour estimer l'impact paysager sur l'existant.

- Il fait part aussi aux élus du courrier de la DDTM ayant constaté, dans le cadre de l'action de vigilance territoriale, deux installations non conformes au cadre de l'Urbanisme. Celle-ci lui demande de faire valoir ses pouvoirs de police en mettant en demeure les propriétaires de se mettre en conformité avec la loi et de verbaliser si cette situation perdure. Pour pallier ce problème, il précise qu'il a eu un entretien dans les bureaux de la DDTM en présence des deux responsables concernés pour que cette situation illégale soit bien clarifiée.

- Il a rappelé également au Conseil la convention concernant l'utilisation du domaine public par le « Relais de Cigales » qui leur a été envoyée pour corrections éventuelles du contenu. Deux élus ont fait des remarques qui ont été prises en compte. Il précise qu'après le dernier conseil au cours duquel la convention a été présentée, les propriétaires du « Relais des Cigales et « Sylvie », la marchande de légumes ont envoyé un courrier pour demander une autorisation écrite d'utilisation du domaine public communal.

M. le Maire demande aux élus s'ils acceptent la convention rédigée et corrigée par la suite.

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents et représentés.

Mme SISTERNES se charge de mettre à jour ce document et d'adapter les textes des autres conventions aux divers autres commerçants s'il y a lieu.

- Il a présenté également un projet de modification de l'intersection du cimetière en rond point qui s'avère indispensable étant donné la circulation attendue induite par la réalisation du projet du chemin de Castelnau. Il a bien précisé que cela n'était qu'un avant projet qui doit être travaillé en commission « Urbanisme »

• M. AUBERTIN rappelle le dysfonctionnement du portail du Tennis. Ensuite, étant donné la mise en place du parking sur l'Esplanade, il demande que soient modifiés les emplacements de parking sur l'avenue de la Gare de façon à rétablir le cheminement piétonnier.

• A la demande de Mme BOUCHER, M. le Maire informe les élus que le mobilier urbain sur la Place du Quai sera installé la semaine prochaine. Il rajoute qu'il faudra trouver un emplacement pour les panneaux électoraux autre que cette Place étant donné la réhabilitation de ce lieu.

Elle fait remarquer également que les rues du village ne sont pas propres et demande si elles sont nettoyées. M. GIRAUD, Adjoint à l'atelier, lui répond qu'elles sont nettoyées très régulièrement mais qu'il ne peut pas mettre un employé derrière chaque passant et chaque animal à quatre pattes en divagation.

Pour terminer, M. le Maire fait part aux élus de certains courriers reçus en Mairie qui sont à la disposition des élus au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **23h45**